

# Port du masque de procédure en contexte COVID-19

Peu importe le milieu de travail, le port du masque de procédure demeure **obligatoire** pour le personnel lorsqu'il y a présence de symptômes d'allure grippale et/ou lorsque le milieu est en éclosion (le port du N95 demeure obligatoire selon les modalités prévues)

Installations	Travailleurs de la santé	Usagers	Visiteurs
Hôpitaux			
Centres de vaccination			
Unités d'hospitalisation et clinique ambulatoire en santé mentale			
Centres de dépistage	Masque de type N95		
Maison de naissance - Lors des actes médicaux reliés à la grossesse			
Mimosa : - Tous autres services			
Groupes de médecine familiale (GMF)			
Centres d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD) et centres de jour			
CLSC			
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en trouble du spectre de l'autisme (CRDI)			
Centres de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation (CRJDA)			
Centres de réadaptation en déficience physique (CRDP) et centres de réadaptation en dépendance (CRD)			
Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse de Sainte-Marie (CPEJ)			
Soutien à domicile (SAD) lors de la visite à domicile			
Buanderie de Beauceville		N/A	
Info-Santé			
Bureaux administratifs, siège social, Édifice Donat-Grenier et entrepôts externes			

Obligatoire :  Non requis : 